



ST. VINCENT'S HEALTH SYSTEM, INC.

CALCUL DU MONTANT GÉNÉRALEMENT FACTURÉ

Dernière mise à jour : 01/07/2024

St. Vincent's Health System, Inc., calcule les pourcentages de l'AGB selon la méthode « rétrospective » et comprend le service de rémunération à l'acte Medicare et toutes les assurances de santé privées qui versent des indemnités à l'Organisation, et ce conformément aux Articles du Règlement de l'IRS 1.501(r)-5(b)(3), 1.501(r)-5(b)(3)(ii)(B) et 1.501(r)-5(b)(3)(iii). Les détails de ces calculs et les pourcentages de l'AGB sont indiqués ci-dessous.

Le pourcentage de l'AGB pour St. Vincent's Health System, Inc., est le suivant :

Ascension St. Vincent's Riverside 16.0%
Ascension St. Vincent's Southside 19.9%
Ascension St. Vincent's Clay County 18.3%
Ascension St. Vincent's St. Johns County 18.7%
Ascension St. Vincent's Healthcare Consolidated Lab Services 19.55%

St. Vincent's Medical Group 32.9%

Ce pourcentage de l'AGB est calculé en divisant la somme du montant total de toutes les demandes d'indemnisation adressées par l'établissement hospitalier pour des soins d'urgence et d'autres soins médicalement indispensables qui ont été autorisés par le programme de rémunération à l'acte de Medicare et toutes les assurances de santé privées qui versent des indemnités à l'établissement hospitalier, par la somme des frais bruts associés à ces demandes d'indemnisation. Les seules demandes d'indemnisation utilisées dans la détermination de l'AGB sont celles qui ont été autorisées par une assurance de santé sur la période de 12 mois précédant le calcul de l'AGB (plutôt que les demandes relatives à des soins fournis sur les 12 mois précédents).

Nonobstant les précédents calculs de l'AGB, St. Vincent's Health System, Inc., a choisi d'appliquer des pourcentages de l'AGB inférieur pour tous les frais d'établissement professionnels et les services de laboratoire comme suit :

AGB : 16%